

## Modèle de rapport du Mouvement SUN, 2017

### Togo

#### Evaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs

#### Conformément au nouveau système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)

April 2016 to April 2017

### Processus et détails de l'évaluation conjointe 2017

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2017 ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

#### Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à l'exercice d'Evaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	13
Société civile	4
Milieus scientifique et universitaire	3
Donateurs	2
Nations Unies	4
Secteur privé	5
Autre (veuillez préciser)	5 (membre du Comité National pour la Fortification des Aliments)

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? \_\_\_\_\_

**Processus**

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format			
Collecte	Réunion	<input type="checkbox"/>	Courriel	<input checked="" type="checkbox"/>
Examen, validation	Réunion	<input type="checkbox"/>	Courriel	<input checked="" type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

**Utilité**

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui / Non

Pourquoi ?

Parce que les différents participants ont pu avoir une idée des données des autres secteurs [et ont compris certains indicateurs utilisés dans les autres secteurs](#)

---



---



---

**Utilisation par le Mouvement SUN**

Veuillez noter que le modèle de rapport complété sera mis en ligne sur notre site Internet, sauf notification contraire des équipes du Mouvement SUN.

**Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun**

N / A	0	1	2	3	4
<b>Non applicable</b>	<b>Non commencé</b>	<b>Commencé</b>	<b>En cours</b>	<b>Presque terminé</b>	<b>Terminé</b>
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

**PROCESSUS 1 : Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun**

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

**Marqueur de progrès 1.1 : Choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national**

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique).</li> <li>Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement.</li> <li>Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique.</li> <li>Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière : veuillez indiquer le nombre de réunions pour chaque structure de coordination identifiée</li> <li>Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2</li> <li>1</li> <li>1</li> <li>10</li> <li>0</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décret en circuit pour finalisation à la signature, certains membres officiellement nommés par leur structure</li> <li>Le Chef Division de la Nutrition, secrétaire général du Comité National pour la Fortification des Aliments, joue le rôle de point focal SUN</li> <li>Chaque groupe d'acteurs est représenté dans la plateforme en création par un point focal. Les coordinateurs ne sont pas encore désignés.</li> <li>Réunion non régulière par insuffisance de financement</li> </ul>



	vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant].		Prévu dans le décret de la mise en place de la plateforme multisectorielle pour la nutrition
<b>Marqueur de progrès 1.3 : Contribuer/S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs</b>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés</li> <li>▪ Garantir la contribution régulière de toutes les parties prenantes de la plateforme multi-acteurs aux discussions autour des thèmes suivants : documents politiques et juridiques, cadre commun de résultats, plans, budgets, suivi et rapports financiers, révisions annuelles.</li> <li>▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés.</li> <li>▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions, telles que sélectionner les problèmes nutritionnels à mettre en avant, choisir entre plusieurs actions possibles en faveur de la nutrition, ou privilégier des régions ou des groupes ciblés, entre autres.</li> <li>▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision.</li> <li>▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active.</li> </ul>	<p>▪ 2</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>0</p> <p>0</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de route élaborée</li> <li>▪ Plan de travail du réseau des agences élaboré</li> </ul> <p>Feuille de route élaborée avec l'inventaire des principales actions</p> <p>Cadre commun des résultats non encore défini</p>
<b>Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations</b>			

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres contributions et réalisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>].</li> <li>▪ Existence de lettres d'information, de rapports d'activités et de suivi de la plateforme multi-acteurs ou du système de coordination de la nutrition <b>(veuillez fournir les documents à l'appui dont vous disposez, le cas échéant)</b></li> <li>▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0</li> </ul> <p>0</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non encore instauré officiellement faute du décret de la plateforme signé</li> </ul> <p>Idem</p>
<p><b>Marqueur de progrès 1.5 : Maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs</b></p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement.</li> <li>▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats.</li> <li>▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1</li> </ul> <p>0</p> <p>0</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification prévue dans les différents plans sectoriels en cours de révision</li> </ul> <p>Plate forme multisectorielle non encore officiellement mis en place</p> <p>idem</p>

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :**

<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), <b>veuillez décrire les types de partenariats.</b></p>	<p>▪ Êtes-vous engagés auprès de partenaires humanitaires ? De quelle manière ? Rencontrez-vous des difficultés ?</p>	<p>NON</p>
--	---	------------

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les SYSTÈMES DE REDEVABILITÉ dont vous disposez :**

<p>Respect par les partenaires des Principes de partenariat</p>	<p>Évaluez-vous ou analysez-vous la manière dont votre plateforme multi-acteurs et/ou ses membres respectent les principes d'engagement du Mouvement SUN ? Si oui, pouvez-vous nous faire part des résultats de cette évaluation ?                  Votre plateforme multi-acteurs encourage-t-elle le respect des principes d'engagement du Mouvement SUN auprès des parties prenantes et des secteurs avec lesquels vous collaborez ?                  Avez-vous rencontré des cas de non-respect de ces principes ? Comment gérez-vous ces situations ? (Veuillez décrire les mécanismes de rétroaction et de réclamation mis en place ou envisagés par la plateforme multi-acteurs)</p>	<p>NON ENCORE DEFINI</p>
---	---	--------------------------

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
<b>Gouvernement</b>	- Facilite les rencontres entre les différents acteurs de la plateforme
<b>ONU</b>	- Facilitation à la participation des conférences téléphonique, prise en charge des membres de la plateforme aux rencontres internationales, participation aux différentes rencontres de la plateforme
<b>Donateur</b>	- prise en charge des membres de la plateforme aux rencontres internationales, participation aux différentes rencontres de la plateforme
<b>Secteur privé</b>	- participation aux différentes rencontres de la plateforme,
<b>OSC</b>	- participation aux différentes rencontres de la plateforme,
<b>Autres</b>	-

**RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)**



## Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
<b>Non applicable</b>	<b>Non commencé</b>	<b>Commencé</b>	<b>En cours</b>	<b>Presque terminé</b>	<b>Terminé</b>
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

### Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

#### Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse multisectorielle régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur.</li> <li>▪ Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique.</li> <li>▪ Existence d'articles de synthèse.</li> <li>▪ Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué.</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1</li> </ul> <p>TDR pour élaboration d'une nouvelle politique et d'un nouveau plan stratégique de nutrition multisectoriels disponibles</p> <p>Nouveau Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévues par la feuille de route</li> </ul>

<p>société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont disponibles tout comme le sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.</p>		<p>Alimentaire et Nutritionnelle(PNIASAN) en cours de validation</p> <p>Nouveau Plan National de Développement Sanitaire incluant la nutrition (PNDS) 2016-2022 adopté par le gouvernement</p>	
<p><b>Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents</b></p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale,</li> <li>▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité,</li> <li>▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques.</li> <li>▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle).</li> <li>▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition.</li> </ul>	<p>▪ 0</p> <p>1</p> <p>0</p> <p>2</p> <p>0</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ NON élaborée</li> <li>▪ Plaidoyer démarré auprès du secrétariat du mouvement SUN, et des autres partenaires locaux pour l'évaluation et la révision de la politique et du Plan Stratégique National pour l'Alimentation et la Nutrition 2012-2015 avec meilleure prise en compte de la multi-sectorialité et une meilleure budgétisation et un cadre commun des résultats</li> <li>▪ Non réalisé</li> <li>▪ Existence du groupe parlementaire qui s'occupe des questions de la santé en général et d'un autre groupe qui s'occupe de la sécurité alimentaire</li> <li>▪ Pas d'ambassadeur</li> </ul> <p>Prévu dans le décret</p>

<p>dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essayent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires. Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes.</li> <li>▪ Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, la sensibilisation des médias sociaux, des ateliers.</li> <li>▪ Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties prenantes clés au sein des publics concernés.</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien</b></p>	<p>1</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p>	
<p><b>Marqueur de progrès 2.3 : Élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales</b></p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles.</li> <li>▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et</li> </ul>	<p>3</p> <p>0</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour l'élaboration et à la validation des politiques, le ministère tutelle invite tous les secteurs contribuant à la nutrition et chaque ministère intègre ce qu'il fait ou fera en matière de nutrition</li> </ul> <p>Pas encore</p>

<p>cadre politique et juridique cohérent.</p>	<p>contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité.</li> <li>▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour</li> <li>▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des politiques qui responsabilisent la femme</li> <li>▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés</b></p>	<p>0</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PAS ENCORE</li> <li>▪ En cours</li> <li>▪ Existence de décret sur la fortification des aliments et de son arrêté d'application</li> <li>▪ Nouvel arrêté sur l'iodation du sel en cours d'adoption</li> </ul> <p>Validation du code révisé en circuit pour les signatures des ministres</p>
---	--	--	---

**Marqueur de progrès 2.4 : Rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques**

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation</li> <li>▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation [Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents]</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois</b></p>	<p>2</p> <p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet de loi relatif à la commercialisation des produits d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</li> </ul> <p>Arrêté interministériel N° 76/MSP/MCPT du 03 mai 1996 portant réglementation de l'importation, de la production, du conditionnement, de la distribution et de l'utilisation du sel destiné à l'alimentation humaine et animale en République Togolaise</p> <p>Arrêté interministériel N°127/MS/MDCPSP portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Comité National pour la Fortification des Aliments</p> <p><i>Décret N°2012-010/PR relatif à l'enrichissement des huiles raffinées et de la farine de blé en micronutriments</i></p> <p>Arrêté interministériel N°133/2013/MS/MCPSP/MIZFIT définissant les conditions d'application du <i>Décret N°2012-010/PR relatif à l'enrichissement des huiles raffinées et de la farine de blé en micronutriments</i></p> <p><i>Mécanisme sous nationaux prévus pour être mis en place dans le décret de la plate forme</i></p>
<p><b>Marqueur de progrès 2.5 : Mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation</b></p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la</li> </ul>	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des études (MICS SMART, EDST, les politiques, les plans stratégiques diffusés,...)</li> </ul>

<p>politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein des plateformes multi-acteurs.</p>	<p>recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports</b></p>		
--	--	--	--

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :**

<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvée récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), <b>veuillez décrire le processus d'intégration dans les cadres politiques et juridiques.</b></p>	<p>Les mesures d'atténuation sont-elles clairement intégrées dans les cadres politiques et juridiques pertinents pour la nutrition ?</p>	<p>NA</p>
---	--	-----------

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur la manière dont NOUS POUVONS MESURER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE PLAIDOYER ET LEUR RÉUSSITE :**

<p>Mobilisation des défenseurs de haut niveau (y compris les ambassadeurs de la nutrition, les parlementaires et les médias)</p>	<p>Avez-vous suivi des moments de réussite grâce à l'engagement de défenseurs de haut niveau ? Examinez leurs déclarations publiques, leur présence sur des événements de haut niveau, les interventions des parlementaires concernant la nutrition, etc. et transmettez les éléments de preuve démontrant les effets de leurs plaidoyers.</p>	<p>NON</p>
--	--	------------

Evaluation Conjointe 2017 de plateforme nationale multi-acteurs

SMART-ness des nouveaux engagements nutritionnels des gouvernements et des réseaux / alliances (OSC, secteur privé, système des Nations Unies, donateurs) depuis début 2016	Les nouveaux engagements devraient-ils être collectés et suivis dans le cadre du MEAL? Dans l'affirmative, comment cela devrait-il être fait? Si vous avez de l'expérience avec le suivi des engagements dans votre pays, pouvez-vous décrire comment cela a été fait? Était-ce utile? Pour quoi?	NA	
---	---	----	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
<b>Gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation des différentes rencontres pour l'élaboration du décret créant la plateforme, sur Projet de loi relatif à la commercialisation des produits d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</li> </ul>
<b>ONU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux différentes rencontres pour l'élaboration du décret créant la plateforme, du projet de loi sur Projet de loi relatif à la commercialisation des produits d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, appui financier à l'atelier de validation du projet de loi sur relatif à la commercialisation des produits d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</li> </ul>
<b>Donateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux différentes rencontres pour l'élaboration du décret créant la plateforme, sur Projet de loi relatif à la commercialisation des produits d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</li> </ul>
<b>Secteur privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux différentes rencontres pour l'élaboration du décret créant la plateforme, sur Projet de loi relatif à la commercialisation des produits d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</li> </ul>
<b>OSC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux différentes rencontres pour l'élaboration du décret créant la plateforme, sur Projet de loi relatif à la commercialisation des produits d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</li> </ul>
<b>Autres</b>	-

**RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent** (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

--

### Processus 3 : Aligner les actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
<b>Non applicable</b>	<b>Non commencé</b>	<b>Commencé</b>	<b>En cours</b>	<b>Presque terminé</b>	<b>Terminé</b>
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

#### Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.<sup>1</sup> Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

#### Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes avec les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions	▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle	0	Cette analyse de façon concertée n'est pas faite, cependant il existe un rapport sur la prise en compte de la nutrition dans les politiques publiques réalisé chaque année
	▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre	0	
	▪ Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition	0	

<sup>1</sup> « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »



<p>à travers tous les secteurs et parties prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.                  Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions</li> <li>▪ Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement</b></p>	<p>N/A</p>	<p>Prévue pour être réalisée avant l'élaboration de la nouvelle politique et du plan national stratégique multisectorielle de la nutrition</p>
<p><b>Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition</b></p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale</li> <li>▪ Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs<sup>2</sup></li> <li>▪ S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe) ; les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0</li> </ul>	

<sup>2</sup>Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

<p>coûts de coordination et de suivi et évaluation.</p>	<p>plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation ; les besoins de renforcement des capacités et les priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé. Merci de préciser si vous avez utilisé la « checklist » : <a href="#">Quality Check List</a></b></p>		
<p><b>Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats</b></p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources</li> <li>▪ Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs</li> <li>▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre</li> <li>▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions</b></p>	<p>0</p>	

	<b>alignées autour de priorités annuelles, comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre</b>		
<b>Marqueur de progrès 3.4 : Assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats</b>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multi-sectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance</li> <li>▪ Existence de rapports d'avancement réguliers</li> <li>▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi</li> <li>▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance</li> <li>▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0</li> </ul>	<p>Cadre commun de résultat non encore défini</p>
<b>Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition</b>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle</li> <li>▪ Intégrer et partager les leçons apprises, bonnes pratiques, études de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports sectoriels existent mais pas de façon intégrée</li> </ul>

	<p>cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Audit social des résultats et analyse de l'impact par la société civile</li> <li>▪ Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public</b></p>	<p>N/A</p> <p>2</p>	<p>Le plaidoyer se fait de façon sectorielle pour le moment en attendant la mise en place définitive de la plateforme</p>
--	--	---------------------	---

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :**

<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le <b>processus d'alignement avec les mesures d'urgence.</b></p>	<p>Les mesures d'atténuation sont-elles mises en œuvre de manière claire et coordonnée ? Un paquet multisectoriel minimum est-il mis en œuvre en cas d'urgence ? Si oui, pouvez-vous préciser ?</p>	<p>NA</p>
---	---	-----------

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- Organisation des études et enquêtes
ONU	- Appui technique et financier
Donateur	- Appui financier
Secteur privé	-
OSC	- Appui à la mobilisation sociale
Autres	-

**RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée)**  
 (réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)

Démarrage des contacts avec le MQSUN+ pour l'élaboration du plan stratégique multisectoriel de Nutrition et du cadre commun de suivi des résultats

### Processus 4 : Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

N / A	0	1	2	3	4
<b>Non applicable</b>	<b>Non commencé</b>	<b>Commencé</b>	<b>En cours</b>	<b>Presque terminé</b>	<b>Terminé</b>
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

#### Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

#### Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente]</li> <li>Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats</li> <li>Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente]</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3</li> </ul> <p>N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le coût de passage à échelle des interventions spécifiques à la nutrition a été fait en 2013 avec l'appui de la Banque Mondiale</li> <li>Exercice sur l'analyse budgétaire démarré en 2014 s'est poursuivi en 2016 avec assistance technique d'un consultant/stagiaire</li> <li>Besoins d'un appui technique et financier pour l'élaboration d'un nouveau plan d'action chiffré multisectoriel de la nutrition (TDR élaborés)</li> </ul>

#### Marqueur de progrès 4.2 : Assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de <i>reporting</i> et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Reporting</i> sur les interventions spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les dépenses prévues</li> <li>○ les allocations courantes</li> <li>○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée)</li> </ul> </li> <li>▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public</li> </ul> </li> <li>▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public.</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ N/A</li> <li>▪ N/A</li> </ul> <p>N/A</p> <p>N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les allocations du gouvernement (budget général) ne ressortent des lignes spécifiques à la nutrition</li> </ul>
<p><b>Marqueur de progrès 4.3 : Renforcer et aligner les ressources, et notamment combler les manques de financements</b></p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ N/A</li> </ul>	

<p>et d'autres parties prenantes dans le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.</p>	<p>courantes, la couverture et les déficits de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu</li> <li>▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires.</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement</b></p>	<p>1</p> <p>N/A</p>	<p>Un exercice de cartographie des interventions nutritionnelles est en cours afin d'évaluer les besoins de financement supplémentaire</p>
<p><b>Marqueur de progrès 4.4 : Concrétiser les promesses de financements</b></p>			
<p>Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes</li> <li>▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ;</li> <li>▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les lignes budgétaires dédiées à la nutrition n'existent pas encore de façon claire au niveau de chaque secteur ministériel</li> </ul>



	<b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)</b>		
<b>Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition</b>			
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources</li> <li>▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes</li> <li>▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation</li> <li>▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles</li> </ul> <p><b>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les lignes budgétaires dédiées à la nutrition n'existent pas encore de façon claire au niveau de chaque secteur ministériel</li> </ul>

**QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :**

<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le <b>financement des mesures d'atténuation</b></p>	<p>Existe-t-il des financements clairement identifiés, et comment viennent-ils compléter les financements pour la nutrition ?</p>	<p>NA</p>
--	---	-----------

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4
<b>Gouvernement</b>	- Organisation et Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation
<b>ONU</b>	- Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation
<b>Donateur</b>	- Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation
<b>Secteur privé</b>	- Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation
<b>OSC</b>	- Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation
<b>Autres</b>	-

**RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)**

**Annexe 1 : Priorités communes pour 2017-2018**

Priorités 2015-2016	Prenez le temps de réfléchir à la réalisation des actions par rapport à vos priorités :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avez-vous pu répondre aux priorités identifiées au cours de l'exercice d'évaluation conjointe 2016 ? Quelles priorités ont été réalisées ? Quelles priorités ne l'ont pas été ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ?</li> <li>▪ La plateforme multi-acteurs a-t-elle été en mesure de coordonner les réponses des acteurs dans les champs d'action identifiés comme étant prioritaires pour cette année ?</li> <li>▪ Si non, avez-vous pu accéder à une aide technique extérieure si besoin ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ?</li> <li>▪ Avez-vous organisé un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le décrire de manière détaillée.</li> </ul>	
<p><b>Maintenant, veuillez décrire en détail vos principales priorités pour 2017-2018.</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veuillez lister vos principales priorités pour l'année à venir, en fournissant des informations détaillées et en précisant si vous prévoyez de faire appel au soutien du système d'assistance du Mouvement SUN (Secrétariat, Comité exécutif, Groupe principal, Coordinateur, réseaux mondiaux du Mouvement SUN, experts) pour y parvenir.</li> <li>▪ Avez-vous l'intention d'organiser un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le présenter de manière détaillée.</li> </ul> <p>Nous prévoyons organiser une rencontre d'information et de réflexion sur le renforcement de la nutrition au Togo au cours du mois de mai 2017 avec l'appui de l'UNICEF Togo et des autres partenaires lors de la mission du conseiller régional de nutrition pour le bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du centre. Il s'agira précisément au cours de cette rencontre de plaidoyer qui devra regrouper les secrétaires généraux des ministères sectoriels impliqués dans la nutrition, les représentants des corps diplomatiques (chef de mission de l'UE, ambassadeurs..), les députés, les ONGs et la société civile, les universités, le secteur privé de sensibiliser les décideurs et acteurs sur la situation nutritionnelle au Togo; et de , de les familiariser sur les engagements pris par le Togo en matière de lutte contre la malnutrition (adhésion au mouvement SUN, Engagement à la dernière</p>	

conférence internationale sur la Nutrition etc.), de discuter sur les potentielles solutions faisables; et de s'accorder sur la nécessité d'une structure pour la gouvernance de la nutrition et son ancrage institutionnel.

## Annexe 2 : Informations sur les participants

1.	<b>Combien de fois votre plateforme multisectorielle et/ou ses organes associés et les résultats atteints et les résultats atteints sont-ils réunis depuis la dernière auto-évaluation ?</b> Veuillez fournir les détails de la réunion, le cas échéant, à savoir, les réunions des comités techniques, les réunions interministérielles, les réunions de groupes de travail, etc.	Une réunion pour l'élaboration de la feuille de route a eu lieu en 2016. Une feuille de route en forme de plan d'action des activités principales du processus d'adhésion au mouvement SUN est disponible
2.	<b>Votre plateforme multisectorielle est-elle répliquée aux niveaux décentralisés ?</b> Ou y a-t-il un mécanisme de coordination pour la nutrition au niveau sous-national ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails (composition, rôles, etc.) sur le mécanisme de coordination	Pas encore, cependant au niveau régional comme district il existe des points focaux nutrition qui coordonnent les activités de nutrition en impliquant selon les besoins, les acteurs de l'agriculture, du commerce, du développement à la base, de la protection sociale et de l'éducation
3.	<b>Avez-vous organisé un événement de haut niveau</b> depuis la dernière auto-évaluation ? (Oui/Non) Veuillez fournir des détails sur l'événement organisé (forum sur la nutrition, atelier pour les fonctionnaires de haut niveau, etc.)	Non
4.	<b>Envisagez-vous d'organiser un événement de haut niveau</b> dans les prochains mois (avril 2016 - avril 2017) ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur l'événement qui sera organisé	Non
5.	<b>Avez-vous identifié des ambassadeurs de la nutrition</b> dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions desdits ambassadeurs.	Non
6.	<b>Les parlementaires</b> de votre pays sont-ils engagés à travailler pour le renforcement de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des parlementaires pour la nutrition.	Oui, - première étude et amendement du code de commercialisation des substituts du lait maternel
7.	<b>Les journalistes sont-ils membres des médias</b> impliqués dans le respect de la nutrition dans l'agenda de votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des médias et des journalistes pour la nutrition.	Oui, - Médiatisation des différents événements organisés en faveur de la nutrition - Formation des journalistes sur la communication en nutrition avec appui de PASMIN (Banque Mondiale)
8.	<b>Y a-t-il des conflits d'intérêt</b> déclarés de l'intérieur ou l'extérieur de votre plateforme multisectorielle ? (Oui/Non) Si oui, comment les conflits d'intérêts sont-ils gérés ?	NON
9.	<b>Avez-vous une politique / plan / stratégie de mobilisation sociale / plaidoyer et communication ?</b> (Oui/Non)	NON cependant une stratégie de communication a été rédigée dans le cadre du

	Si oui, veuillez joindre une copie du document	projet d'appui aux services de santé maternelle et infantile et de nutrition
<b>10.</b>	Utilisez-vous <b>le site Web SUN</b> , sinon, quelles sont vos suggestions d'amélioration ?	OUI
<b>11.</b>	En vue de <b>soutenir les besoins d'apprentissage</b> , quels sont les moyens préférés pour : – accéder à l'information, aux expériences et conseils pour les parties prenantes dans le pays ? – mettre l'accent sur les échanges de pays à pays ?	Mettre accent sur les échanges d'expériences de pays en pays
<b>12.</b>	Serait-il pertinent pour votre pays de réfléchir et échanger avec les pays SUN qui font face à une <b>crise humanitaire / crise prolongée, ou qui sont dans un état de fragilité</b> ?	oui
<b>13.</b>	<b>Quels critères pour le regroupement avec d'autres pays SUN avec lesquels vous partagez les défis / opportunités similaires</b> seraient les plus utiles pour votre pays ? Des exemples de critères sont la fédération, les économies émergentes, la maturité dans le Mouvement SUN, le double fardeau de la malnutrition, etc. (pour des échanges potentiels sur mesure à partir de 2017)	Nous aimerions partager sur les critères suivants : Fédération, économies émergentes, la maturité dans le Mouvement SUN, double fardeau de la malnutrition, mobilisation des fonds pour la nutrition